Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID: 048-214800104-20240328-2024_3_9-DE

COMMUNE DE AUROUX^L

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget Eau

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 28 Mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de l'Eau. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'eau.

Pour le budget eau de notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente d'eau aux abonnés, aux quote-part des subventions d'investissement, et à la subvention du budget Commune (5 000 € est prévu cette année.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 113 305,28 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les achats de matières premières et de fournitures (tuyaux, javel, etc...), les prestations de services effectuées (Hydrocurage, hydrologie, etc...), et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 113 305,28 euros.

ID: 048-214800104-20240328-2024_3_9-DE



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant		
Dépenses courantes	17 856,95 €	Excédent brut reporté	1 127,23 €		
Dépenses financières	8 079,86 €	Recettes des ventes	75 850,00 €		
Total dépenses réelles	25 936,81 €	Subvention d'exploitation	5 030,00 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	87 368,47 €	Reprise sur provisions et dépréciations	349,00 €		
Virement à la section d'investissement	0,00€	Produits (écritures d'ordre entre sections	30 949,05 €		
Total général	113 305,28 €	Total général	113 305,28 €		

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du budget de l'eau de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ; et le remboursement en capital de l'emprunt.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'eau versées par l'agence de l'eau Loire Bretagne...), le FCTVA et les dotations aux amortissements.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant 192 765,98 €		
Opérations d'équipement	336 896,08 €	Solde d'exécution reporté			
Remboursement d'emprunts	54 300,70 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00€		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	30 949,05 €	FCTVA	36 000,00 €		
		Subventions	106 011,38 €		
		Produits (écritures d'ordre entre section)	87 368,47 €		
Total général	422 145,83 €	Total général	422 145,83 €		

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Assainissement Grand Rue de l'Eglise (210 910,08 €)
- L'interconnexion de la Clamouse (10 000 €)
- Le Lagunage des Salles (30 000 €)
- Cartographie et Numérisation des réseaux (16 000 €)
- Assainissement Rue Chevrier (18 226 €)
- Travaux prévision sécheresse (30 000 €)
- Canalisation Eau Chazeaux (10 260 €)
- Compteurs et tête émettrice (1 500 €)
- Acquisition matériels et outillage (10 000 €)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Du Département :
 - 15 739 € au titre de la subvention accordée sur 15 ans pour la station d'épuration ;
 - 11 265 € au titre de la subvention pour l'assainissement de la Rue Chevrier
- De l'Etat :
 - 17 713,88 € au titre de la DETR des réseaux Assainissement du camping
 - 47 813,50 € au titre de la DETR pour l'assainissement de la Rue Chevrier
- du SDEE : participation de 5 200 € pour la cartographie et la numérisation des réseaux
- de l'Agence de l'eau Loire Bretagne : 8 180 € pour l'assainissement de la Rue Chevrier

III. Etat de la Dette

TRESORERIE DE LANGOGNE

Date d'édition 24/01/2024

Répartition de la dette - Annee 2024 Service des Eaux d'Auroux

Nombre d'emprunt(s) 3

Référence	Ordre	Prêteur	Date Vers.	Date Fin	Durée Réelle	Taux	Taux Type	Vie Moy.	Durée Rési	Pério dicité	Capital initial	Capital restant	 Provedent Constitutes and provide the contract of the contract of	Intérêts (2024)	Échéances (2024)
MON512019-1	1	048	19/09/2016	01/09/2031	180	1,71	Fixe	22,67	7a4m	T	241 432.00	132 434,35	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		18 282.04
	Total LA BANQUE POSTALE							241 432,00	132 434,35	16 120,41	2 161.63	18 282,04			
CRCA1264773-1	1	CA	21/07/2016	20 07/2031	180	1,74	Fixe	46,81	7a2m	T	226 500.00	124 369,40	15 123,08	2 065,72	17 188,S0
CRCA 1629720-1	I	CA	11/04/2017	01/04/2032	120	1.79	Fixe	49,72	7 a 11 m	T	350 000,00	209 760,25	23 057,21	3 600,51	26 657.72
Total Crédit Agricole						576 500,00	334 129,65	38 180,29	5 666,23	43 846.52					
				Total							817 932,00	466 564,00	54 300.70	7 827,86	62 128,56